

DECISION N° 0104-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250710-DAJ-DEC-25-181-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

Publication : 15/07/2025

Portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Comité Départemental de l'Education Physique de Gymnastique Volontaire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;
Vu la demande de l'association Comité Départemental de l'Education Physique de Gymnastique Volontaire représentée par son Président, Monsieur Michel LUCAS, et dont le siège est situé au 80 Rue Willy Brandt - 27000 EVREUX, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Comité Départemental de l'Education Physique de Gymnastique Volontaire

signé électroniquement le 09/07/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

